

# **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

## **DU BUDGET PRIMITIF 2020**

### **de la Commune et de ses budgets annexes**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

Ces budgets sont présentés avec la reprise des résultats de 2019

La commune ne compte pas 1 mais 3 budgets différents (en plus du CCAS) :

- Le Budget général qui retrace de nombreuses activités communales (administration, entretien des voiries et espaces publics, activités scolaires et périscolaires,)
- Le Budget du service assainissement
- Le Budget Télécommunications et réseaux câblés

Chaque budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre régionale des comptes et le Préfet doivent intervenir pour faire respecter cette obligation d'équilibre budgétaire.

Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes à son fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.

La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>
-------------------------

Le budget primitif global de la Commune pour 2020 (opérations réelles+ opérations d'ordre) présenté et voté par le Conseil Municipal le 28 février 2020 s'élève à 1 933 064,39 €

Le budget primitif de la commune a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services malgré la diminution constante des dotations de l'Etat

## I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 374 503,83 € (chapitre 023 + chapitre 042)

### 1 / Dépenses de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>	<b>Budget voté 2019</b>	<b>Budget voté 2020</b>	<b>Variation</b>
Charges à caractère général	340 331,00 €	235 773,00 €	-30,72 %
Charges de personnel	347 800,00 €	354 489,00 €	+1,92 %
Atténuations de produits	7 568,00 €	8 000,00 €	+5,70 %
Autres charges de gestion courante	121 073,00 €	112 335,41 €	-7,22 %
<b>Total dépenses de gestion courantes</b>	<b>816 772,00</b>	<b>710 597,41</b>	<b>- 13%</b>
Charges financières	36 500,00 €	33 200,00 €	-9,04%
Charges exceptionnelles	5 000,00 €	78 640,00 €	+1472,8 %
Dépenses imprévues	8 148,00	23 624,59	+189,94 %
<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>866 420,00 €</b>	<b>846 062,00 €</b>	<b>- 2,34 %</b>
Opérations d'ordre (amortissement)	14 725,00 €	25 387,00 €	
Virement à la section d'investissement	332 464,00	349 116,83	
<b>TOTAL opérations d'ordre</b>	<b>347 189,00</b>	<b>374 503,83</b>	<b>+7,87 %</b>
<b>Total DEPENSES</b>	<b>1 213 609,00</b>	<b>1 220 565,83</b>	<b>+0,57 %</b>

Les charges à caractère général enregistrent une diminution compte tenu de la baisse significative du compte 605 (travaux réalisés par les SDEY en grande partie terminées en 2019)

Les charges de gestion courante diminuent du fait du versement en 2019 de la subvention d'équilibre versée en 2019

Enfin les sommes enregistrées au chapitre des charges exceptionnelles permettront d'annuler une recette de 2018 qui n'a pas été facturée à la même adresse.

### 2 / Recettes de fonctionnement

<b>RECETTES</b>	<b>Budget voté 2019</b>	<b>Budget voté 2020</b>	<b>Variation</b>
Atténuations de charges	43 780,15	26 500,00 €	- 39,47%
Produits des services, du domaine	208 225,00 €	244 420,00 €	+ 17,38%
Impôts et taxes	474 266,00 €	436 513,00 €	7,99 %
Dotations, subventions et participations	75 317,00 €	56 009,00 €	-24,97%
Autres produits de gestion courante	175 934,00 €	145 329,00 €	-17,33 %
<b>TOTAL recettes gestion courante</b>	<b>976 982,15</b>	<b>908 771,00</b>	<b>- 6,98 %</b>
Produits exceptionnels	1 000,00 €	1 000,00 €	-
<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>977 982,15 €</b>	<b>909 771,00 €</b>	<b>- 6,97 %</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>Total RECETTES</b>	<b>977 982,15 €</b>	<b>909 771,00 €</b>	<b>-6,97 %</b>

Les dotations impôts et compensation ne sont pas encore connus à la date du vote du budget ce qui explique une prévision plus faible des recettes.

Le résultat 2019 a été reporté en partie en fonctionnement pour 310 794,83 € (compte 002)

## **II - SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **1 / Dépenses d'investissement**

Sont prévues essentiellement pour les dépenses nouvelles des achats de terrains , la restauration des vitraux de l'église, les travaux de la salle des fêtes des achats de mobiliers, d'outillages techniques et de matériel informatique

### **2 / Recettes d'investissement**

Pour 2020, les recettes d'investissement proviennent du FCTVA et de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2019.

Les restes à Réaliser permettront de solder les subventions liées au programme d'investissement réalisés (il s'agit des subventions liées aux travaux de réhabilitation du hameau de Montjalin).

### **Vue d'ensemble de la section d'investissement**

<b>DEPENSES 2020 (Budget Primitif + Restes à réaliser)</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES 2020 Budget Primitif + Restes à réaliser)</b>	<b>MONTANT</b>
Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	Subventions d'investissement	46 868,00 €
Immobilisations corporelles	409 523,83 €		
Subventions d'équipement versées	5 495,00 €		
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>418 018,83 €</b>	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>46 868,00 €</b>
		Dépôts et cautionnement	3 000,00 €
Emprunts et dettes	107 974,00 €	Dotations fonds et réserves	288 126,73 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>525 992,83 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>337 994,73 €</b>
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>Opérations d'ordre</b>	<b>374 503,83 €</b>
<b>Total DEPENSES</b>	<b>525 992,83 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>712 498,56</b>

Le déficit d'investissement 2019 a été reporté en dépenses d'investissement pour 186 505,73 € (compte 001)

## **III L'ETAT DE LA DETTE**

Le remboursement du capital des emprunts représente 103 959,74 euros en 2020 et l'encours total de la dette au 01/01/2020 s'élève à 1 087 3308,80 € soit 1 483,37 €/habitant.



## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Ce budget annexe concerne les dépenses et recettes de l'assainissement collectif de la Commune

Le budget primitif global 2020 pour l'assainissement (opérations réelles+ opérations d'ordre) présenté et voté par le Conseil Municipal le 28 février 2020 s'élève à 453 559,05 €.

### **I - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **1 / Dépenses de fonctionnement**

Il s'agit essentiellement de dépenses liées au contrat de prestations de services pour l'entretien du réseau et des stations d'épuration, à la fourniture d'eau et d'électricité, à l'entretien et à la réparation du réseau d'assainissement.

Nous retrouvons également dans ces dépenses, celles liés aux charges de personnel, au remboursement des intérêts des emprunts et aux dotations aux amortissements.

#### **2 / Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la redevance assainissement, aux subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie (prime d'épuration).

Nous retrouvons également dans cette partie, le report de l'excédent 2019 et la quote-part des subventions d'investissement.

#### **Vue d'ensemble de la section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Charges générales	148 002,00	Vente de produits..	83 000,00
Charges de personnel	3 800,00	Subventions d'exploitation	200,00
Atténuations de produits	2 000,00		
Autres charges de gestion courante	1 800,00		
<b>Total gestion des services</b>	<b>155 602,00</b>	<b>Total gestion des services</b>	<b>83 200,00</b>
Charges financières	610,00		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>156 212,00</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>83 200,00</b>
Virement à la section d'inv	28 818,19€		
Dotations aux amortissements	43 100,00	Opération d'ordre	35 000,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>71 918,19</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>35 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>228 130,19</b>	<b>TOTAL</b>	<b>118 200,00</b>

Le résultat 2019 a été reporté en partie en recettes de fonctionnement pour 109 930,19 € (compte 002)

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1 / Dépenses d'investissement

Il s'agit essentiellement des dépenses liées au remboursement du capital des emprunts, , d'opérations d'ordre (liées aux amortissement), des travaux sur le réseau et la station

### 2 / Recettes d'investissement

Pour 2020, les recettes d'investissement proviennent de l'excédent de fonctionnement de l'année 2019.

Nous retrouvons également la Participation pour le Financement à l'assainissement collectif et des opérations d'ordre liées aux amortissements.

### Vue d'ensemble de la section d'investissement

<b>DEPENSES 2020 (Budget Primitif + Restes à réaliser)</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES 2020 Budget Primitif + Restes à réaliser)</b>	<b>MONTANT</b>
Immobilisations corporelles	180 328,86 €	Subventions d'investissement	25 500,00 €
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>180 328,86 €</b>	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>25 500,00 €</b>
Emprunts et dettes	10 100,00 €	Dotations fonds et réserves	100 000,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>190 428,86 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>125 500,00 €</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>71 918,19 €</b>
<b>Total DEPENSES</b>	<b>225 428,86 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>197 418,19 €</b>

L'excédent d'investissement 2019 a été reporté en recettes d'investissement pour 28 010,67 € (compte 001)

## **BUDGET Télécommunications et réseaux divers**

Ce budget annexe retrace les opérations comptables des travaux de télécommunications et réseaux divers.

Le budget primitif global 2020 pour ce budget (opérations réelles + opérations d'ordre) présenté et voté par le Conseil Municipal le 28 février 2020 s'élève à 15 251,81 €.

### **I - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Il s'agit essentiellement de dépenses relatives à la fourniture d'électricité, aux remboursements des intérêts des emprunts et aux dotations aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement proviennent de la subvention de la commune du report de l'excédent 2019, de la quote-part des subventions d'investissement

#### **Vue d'ensemble de la section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Charges générales	3 500,00		
Autres charges de gestion courante	10,00		
<b>Total gestion des services</b>	<b>3 510,00</b>	<b>Total gestion des services</b>	
Charges financières	182,00	Subventions exceptionnelles	3 521,41
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 692,00</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>3 521,41</b>
Dotations aux amortissements	1 020,00	Quote-part des subventions d'investissement	550,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 020,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>550,00</b>
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>4 712,00</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>4 071,41</b>

Le résultat 2019 a été reporté en recettes de fonctionnement pour 640,59 € (compte 002)

### **II - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Il s'agit essentiellement des dépenses liées au remboursement du capital des emprunts, et d'opérations d'ordre (liées aux amortissements).

Pour 2020, les recettes d'investissement proviennent de l'excédent de fonctionnement de l'année 2019.

#### **Vue d'ensemble de la section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Immobilisations corporelles	7 577,81		
Emprunts et dettes	2 412,00		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>9 989,81</b>	<b>Total recettes réelles</b>	
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>550,00</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>1 020,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 539,81</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 020,00</b>

L'excédent d'investissement 2019 a été reporté en recettes d'investissement pour 9 519,81 € (compte 001)

